



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
Siège : rue Sylvain Combes  
19000 Tulle

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	53
Pouvoirs	09
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

*L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021*

*Secrétaire de séance : Bruno FLEURY*

#### Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Marc GERAUDIE, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

#### Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN  
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND  
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE  
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER  
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU  
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE  
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ  
M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT  
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

#### Étaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-François SALLES.

**Objet : 3.2 Approbation du cofinancement de la Région Nouvelle Aquitaine pour le dispositif ECO PULSE Numérique**

#### **Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle et notamment sa compétence développement économique

Vu le budget principal,

Vu sa délibération n° 3.1 du 29 mars 2021 approuvant la mise en place du dispositif ECO PULSE à destination des commerçants et artisans du territoire ainsi que son règlement et notamment son volet « Numérique »,

Considérant que la Région Nouvelle Aquitaine, par le biais d'une Action Collective de Proximité, souhaite soutenir Tulle aggro dans ce dispositif, les objectifs d'ECO PULSE étant en cohérence avec la feuille de route régionale en matière de TPE,

Considérant que ce financement imposera la création d'un comité de pilotage région/territoire et la validation en commission permanente du plan de financement proposé pour les projets des entreprises,

Considérant que les dépenses pouvant entrer dans ce dispositif sont les dépenses liées à la mise en place d'un facilitateur numérique, aux prestataires réalisant des bilans conseils et à la prise en charge dans la limite de 30% (15% Tulle aggro et 15 % Région) des investissements préconisés,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) valide les cofinancements avec la Région Nouvelle Aquitaine pour les 3 volets de dépenses :

- Dépenses liées à la mise en place du facilitateur numérique,
- Dépenses liées aux prestataires réalisant des bilans conseils,
- Dépenses liées à la prise en charge de 30% des investissements préconisés aux entreprises ;

2°) autorise le Président à solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre de ces cofinancements et à signer tous documents afférents ;

3°) autorise le comité de pilotage à modifier le règlement d'ECO PULSE afin d'intégrer le financement régional et la nouvelle procédure d'instruction des dossiers.

Fait et délibéré le 4 octobre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH